

LEADER 2014-2020 PAYS DE GÂTINE

FICHE ACTION 4 :

Faire connaître le patrimoine du Pays de Gâtine auprès d'un large public en encourageant la créativité des acteurs du territoire

Références réglementaires européennes et régimes d'Etat

- Règlement (UE) N°1305/2013 du Parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013
- Le règlement n° 1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 TFUE aux aides de minimis
- Projet de décret fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes co-financés par les fonds européens structurels et d'investissement pour la période 2014/2020 (en cours) – 13 octobre 2014
- Décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions d'Etat pour des projets d'investissement modifié par le décret n°2003-367 du 18 avril 2003

Les références réglementaires ci-dessus seront complétées et actualisées au fur et à mesure de la parution des textes qui cadrent la mise en œuvre de ce dispositif.

Rappel du contexte et de l'enjeu

Le Pays de Gâtine recense de nombreux éléments remarquables reconnus pour leur valeur historique : ensembles urbains et édifices isolés marqueurs de l'identité du territoire. Parthenay, capitale de la Gâtine, est une ville médiévale qui s'est établie sur un éperon rocheux dominant une boucle du Thouet. La qualité de son patrimoine architectural est reconnue par le Label « Pays d'Art et d'Histoire ».

Le territoire de la Gâtine est également doté d'une Zone de Protection de Patrimoine Architectural et Paysager (ZPPAUP) sur la commune de Saint-Loup-sur-Thouet. Le label « Petite cité de caractère » qu'elle détient témoigne ainsi de la qualité de son patrimoine architectural. La commune d'Airvault bénéficie également de ce label.

Ces sites urbains, distants d'une trentaine de kilomètres, constituent un support d'attractivité touristique à valoriser pour le territoire de la Gâtine.

Cependant, ce patrimoine ne représente pas à lui seul la spécificité du territoire. C'est surtout à travers le petit patrimoine que s'exprime l'identité de la Gâtine. L'inventaire du patrimoine de Gâtine, disponible sur le site du Pays de Gâtine, a recensé et qualifié plus de 2 000 éléments bâtis et naturels, révélant la richesse et la diversité du patrimoine.

Pour faire connaître ce patrimoine culturel, il existe plusieurs sites d'accueil : le musée d'Airvault, le musée de Parthenay, la Maison du Patrimoine à Saint Marc la Lande ou encore les antennes de l'office de Pôle.

Ce patrimoine culturel constitue un des atouts de l'attractivité de la Gâtine d'un large public que ce soit pour des visites touristiques ou pour offrir un cadre de vie agréable à la population locale ou à de nouveaux arrivants. Cependant on constate que les efforts de communication à l'extérieur du territoire doivent être renforcés pour faire connaître la qualité de ce patrimoine.

Par ailleurs, la demande de la population en matière de découverte du patrimoine culturel d'un territoire évolue. Des outils de présentation interactifs (animations numériques, expositions didactiques, ...) sont de plus en plus prisés, nécessitant une actualisation et une diversification de l'offre proposée.

Objectifs stratégiques

**Objectifs du
dispositif
d'aide en lien avec
la
Stratégie de
développement du
territoire**

- Renforcer l'attractivité du Pays de Gâtine par la mise en valeur de son patrimoine culturel dans le cadre d'actions innovantes
- Encourager une offre d'animation du patrimoine répondant aux nouvelles attentes des publics notamment en termes d'interactivité
- Améliorer la promotion du territoire en mettant en avant ses atouts en matière de patrimoine culturel
- Encourager la mise en réseau des acteurs pour renforcer la prescription mutuelle afin de favoriser l'irrigation du territoire de Gâtine
- Développer un accueil et une information à destination du public touristique en dehors des points d'accueil classiques

Objectifs opérationnels

- Encourager l'utilisation de l'innovation numérique par les acteurs de l'animation du patrimoine culturel
- Favoriser des actions communes entre les sites présentant un patrimoine architectural remarquable
- Encourager le développement d'une offre renouvelée des sites d'expositions du territoire en soutenant les actions de coopération avec des sites extérieurs au Pays de Gâtine.
- Mutualiser des outils de diffusion de l'information avec la possibilité d'avoir une information provenant des divers partenaires et ce afin d'assurer la diffusion de l'information auprès d'un large public (locaux, urbains des villes périphériques, touristes...)
- Renforcer les actions de communication sur le patrimoine culturel de Gâtine auprès du public local et notamment du public jeune, de la population urbaine de Poitiers, Niort, Cholet, Fontenay le Comte...
- Améliorer la promotion touristique, notamment des sites patrimoniaux, en partageant et en étendant la visibilité de l'information sur une pluralité de points d'information.
- Renforcer les connaissances des acteurs locaux pour mieux identifier les attentes du public en termes d'animation
- Encourager la formation des acteurs locaux pour mieux répondre aux attentes des publics dans le domaine de la découverte du patrimoine culturel
- Sensibiliser les hébergeurs, restaurateurs et commerçants, à l'inscription de leur offre dans le cadre d'une stratégie commune de valorisation du patrimoine de Gâtine

Effets attendus

- Accroître l'attractivité du territoire du Pays de Gâtine par la mise en valeur de son patrimoine culturel

- Adapter l'offre d'animation aux attentes d'un large public et notamment du public jeune dans le domaine de la connaissance du patrimoine culturel
- Renforcer le travail en réseau entre les acteurs du tourisme et les acteurs de la mise en valeur du patrimoine culturel
- Augmenter la fréquentation des sites patrimoniaux de Gâtine (Cités de caractère, Ville d'Art et D'Histoire, monuments classés...)

Animation du patrimoine

- Scénographie dans les musées et maisons du patrimoine (Bornes interactives)
- Edition de documents d'identification et de mise en valeur du patrimoine culturel de Gâtine
- Création d'expositions favorisant une meilleure connaissance du patrimoine culturel de Gâtine
- Création d'expositions favorisant l'attractivité du Territoire par la diversité de l'offre culturelle
- Création d'événements ponctuels, de manifestations liées à l'animation et à la valorisation du patrimoine culturel de Gâtine
- Création de circuits découverte
- Signalétique et signalisation des sites patrimoniaux
- Ateliers de découvertes, programmes de sensibilisation, d'information et d'initiation au patrimoine
- Réalisation de supports d'animation, signalétique, matériel spécifique (CDROM, jeux, films...)
- Création d'offres de produits de séjours, visites, hébergements

Actions de formation et de sensibilisation des acteurs

- Formation des prestataires et gestionnaires de sites touristiques à la prise en main d'outils innovants
- Formation auprès des hébergeurs, restaurateurs pour faire devenir prescripteurs du territoire auprès de leurs clients
- Action de formation des commerçants, hébergeurs, sur la connaissance du patrimoine culturel

Etudes

- Diagnostic numérique des acteurs

**Exemples
d'Actions
éligibles**

	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes de tendances de consommation des publics et suivi de leurs évolutions permettant de mieux connaître leurs attentes en vue de nouveaux projets d'équipement et d'adapter les projets et la communication
Bénéficiaires des subventions LEADER	<p>Collectivités locales et leur groupement, associations loi 1901</p>
Dépenses éligibles	<p style="text-align: center;">Investissements matériels</p> <p>Panneaux de signalétique, bornes interactives, gondoles de produits, panneaux d'exposition, éclairage, matériel d'exposition, édition de plaquettes d'information, CD ROM, frais de transport collectif, vidéo, frais de location de salle...</p> <p style="text-align: center;">Investissements immatériels</p> <p>Animation : rémunération des intervenants : conférenciers, auteurs, spécialistes, artistes, ... (salaires et charges, prestations de services, contrats de cession...). Les frais d'assurance liés à la mobilité des œuvres d'art</p> <p>Conseil, études préalables</p> <p>Dépenses de communication : panneaux d'information, équipements directionnels, signalétique, brochures, audioguides, bornes d'information</p> <p style="text-align: center;">Ne seront pas éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions de rénovation du petit patrimoine bâti (éligible au FEADER) • Frais de fonctionnement de la structure (location, frais de gestion, papeterie, téléphone, affranchissements, etc.) • Valorisation des bénévoles de la structure organisatrice • Nourriture, boissons, lots, primes, récompenses

<p>Critères d'éligibilité</p>	<p>Les opérations proposées devront répondre à un ou plusieurs des objectifs stratégiques, opérationnels et des enjeux décrits précédemment dans la fiche action.</p> <p>Une grille de sélection avec un système de notation sera définie par le comité de programmation au regard de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la dimension collective du projet (nombre de partenaires mobilisés) • le caractère innovant pour le territoire de la Gâtine (démarche, concertation...) • l'échelle d'intervention... • l'intégration de l'enjeu de « transition énergétique » <p>Un seuil minimal de points sera nécessaire pour pouvoir accéder au financement du Leader.</p> <p>Un plancher et un plafond de subvention FEADER seront déterminés par grand type de projet par le comité de programmation lors de sa mise en place.</p>								
<p>Indicateurs de réalisation</p>	<table border="1" data-bbox="464 748 1431 846"> <thead> <tr> <th>Description</th> <th>Objectifs chiffrés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de projet d'investissement matériel</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'animation culturelles</td> <td>5</td> </tr> </tbody> </table>	Description	Objectifs chiffrés	Nombre de projet d'investissement matériel	10	Nombre d'animation culturelles	5		
Description	Objectifs chiffrés								
Nombre de projet d'investissement matériel	10								
Nombre d'animation culturelles	5								
<p>Indicateurs de résultat</p>	<table border="1" data-bbox="464 938 1431 1068"> <thead> <tr> <th>Description</th> <th>Objectifs chiffrés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombres de visiteurs des sites patrimoniaux</td> <td>15 000</td> </tr> <tr> <td>Visites supplémentaires dans les sites patrimoniaux /an</td> <td>300</td> </tr> <tr> <td>Nombres de participant aux manifestations</td> <td>2 500</td> </tr> </tbody> </table>	Description	Objectifs chiffrés	Nombres de visiteurs des sites patrimoniaux	15 000	Visites supplémentaires dans les sites patrimoniaux /an	300	Nombres de participant aux manifestations	2 500
Description	Objectifs chiffrés								
Nombres de visiteurs des sites patrimoniaux	15 000								
Visites supplémentaires dans les sites patrimoniaux /an	300								
Nombres de participant aux manifestations	2 500								
<p>Articulations prévues d'autres fonds</p>	<p>Le PDR intervient sur les manifestations culturelles sans identification d'une thématique et la rénovation du petit patrimoine. Le Leader n'interviendra pas sur la rénovation du petit patrimoine public et uniquement sur les manifestations culturelles répondant aux objectifs de la fiche action.</p> <p>Le FEDER et le FSE n'interviennent pas sur les actions présentées dans le cadre de cette fiche.</p>								
<p>Quelles plus values de l'intervention d'un financement Leader sur les actions identifiées</p>	<p>Le FEADER hors Leader, version en vigueur le 10/12/2014, indique qu'il interviendra sur des manifestations culturelles et la rénovation du petit patrimoine. Le programme Leader du Pays de Gâtine vise plutôt l'animation de son patrimoine culturel et historique et notamment l'amélioration de la scénographie des musées et la mutualisation des acteurs du territoire de Gâtine. Les manifestations culturelles qui souhaiteraient être éligibles au Leader devront strictement entrer dans les objectifs de la fiche action, notamment en associant une pluralité d'acteurs, et démontrer un caractère innovant.</p>								
<p>Montant et Taux d'aides – principaux co-financeurs envisagés</p>	<p>Le FEADER est calculé à partir de la dépense publique nationale (subvention Etat, Région, Département, autofinancement établissement public...) mobilisée sur le projet.</p> <p>Le taux maximum d'aides publiques est 100%, sauf pour les projets d'investissement portés par des collectivités locales qui réglementairement doivent apporter 20% d'autofinancement.</p> <p>Le taux maximum de FEADER est de 80%.</p> <p>Le GAL se réserve le droit d'appliquer le taux de 80% d'intervention du FEADER à un taux modulable de dépenses publiques totales ne dépassant pas les taux maximum</p>								

	<p>précités, selon la qualité des projets proposés au regard de la grille d'analyse des critères de sélection. Le comité de programmation fixera un plancher et un plafond de montant maximum de FEADER.</p> <p>Principaux co-financeurs Une partie importante de la dépense publique sera apportée par les dépenses des communes ou des communautés de communes exerçant la compétence « patrimoine » via notamment leur labellisation « petites citées de caractères », villes d'Art et Histoire...et/ou un soutien direct à des projets associatifs (Ah, Le nombril...) L'Etat et Contrat Régional pourront intervenir dans le cadre de la labellisation « petites citées de caractère et au travers de sa contractualisation, notamment, avec la « ville d'art et d'histoire » et le nombril du monde... Le Conseil régional pourra intervenir dans le cadre du contrat régional de développement durable engagé avec le Pays.</p>
<p>Financement FEADER affecté à la fiche action</p>	<p>240 000 euros € dont 65 000 euros affectés à la transition énergétique (objectif non contractuel)</p>